

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
SESSION D' AVRIL 2014
Plan Climat-Energie Territorial régional,
Emile BIHAN, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Le changement climatique et la hausse tendancielle du coût des énergies fossiles interrogent notre modèle de civilisation. Tel est le titre de l'introduction du bordereau de ce Plan Climat Energie Territorial.

Cette affirmation est tout à fait pertinente pour poursuivre le débat sur les moyens que se donne la Région pour participer à la lutte contre le changement climatique. Il s'agit en effet de tenir compte des phénomènes mondiaux pour pouvoir mieux engager à notre niveau les actions sur le terrain.

Et la situation mondiale est préoccupante comme le rappellent les rapports successifs du GIEC, et notamment le dernier en date.

La planète se réchauffe actuellement à un rythme inédit : la température moyenne du globe a gagné 0,8 °C depuis l'ère préindustrielle et la trajectoire actuelle conduirait à une hausse de 4 °C en 2100. Ce seuil de 4 °C aurait selon les scientifiques des conséquences dramatiques : destruction d'espèces, multiplication d'évènements extrêmes, accès à l'eau problématiques, baisse des rendements agricoles, terres submergées. Pour éviter des effets d'une ampleur qui rendrait l'adaptation difficile et même impossible pour certaines populations, la communauté internationale a convenu d'agir pour limiter à 2 degrés le réchauffement de la planète. Ce sont en effet les populations les plus démunies et les plus vulnérables qui seront touchées.

Ce Plan Climat Energie Territorial retient les potentiels définis pour le climat et l'énergie dans le scénario volontariste du SRCAE. C'est bien le moins que l'on puisse faire. Il a aussi pour ambition d'impulser et de coordonner tous les acteurs potentiels et nous retrouvons là une des fonctions essentielles de la Région. C'est par la complémentarité des politiques des différents territoires bretons que nous réussirons progressivement à nous donner les moyens d'une réussite de la transition écologique, sociale et économique en Bretagne.

C'est au plus proche des territoires que peut se structurer et renforcer la nécessaire mobilisation des citoyens sans laquelle la mobilisation des seuls pouvoirs publics et institutionnels reste insuffisante. L'un de ces outils, efficace en termes économique et écologique est le développement des circuits courts. Nous aurions souhaité qu'une place plus importante leur soit donnée dans ce PCET.

Comme l'a remarqué le CESER, vous ne vous étonnerez pas de nous voir regretter également l'absence de renvoi à la politique de qualité de l'air. Après la forte mobilisation du Conseil régional sur ce thème, il est dommage qu'il s'efface peu à peu car une action dans ce domaine est tout à fait cohérente avec les problématiques liées au climat. En effet, elle concerne conjointement les préoccupations de santé et d'environnement. L'actualité récente des pics de pollution nous l'a remis en mémoire.

Par ailleurs, il est nécessaire de faire le lien entre le vote de ce programme, sa mise en œuvre et d'autres débats et points de fixation en cours dans notre Région. Je pense à la question du transport de voyageurs ou de la multi modalité du transport de marchandises et à la suspension de l'écotaxe poids lourds. Le bordereau le souligne : le secteur des transports est un des principaux émetteurs avec 25 % des émissions de GES et 34 % de la consommation d'énergie régionale. Je sais bien que pour l'heure le sujet de l'écotaxe est tabou, mais il ne pourra le rester indéfiniment car les moyens de financement national des politiques alternatives restent à trouver.

Une autre question cruciale est celle des énergies marines renouvelables développée dans l'action 5 du plan. Il est primordial que les efforts réalisés pour la réalisation des infrastructures trouvent leur aboutissement par l'accueil d'une activité importante dans les renouvelables offshore. Une grande partie des résultats du PCET réside dans cette réussite.

Enfin, un mot à propos de l'agriculture qui représente 40 % des gaz à effet de serre en Bretagne : Comme nous l'avons dit lors du débat sur le SRCAE, si le cheptel ne diminue pas, nous aurons une augmentation des importations déjà élevées en protéines végétales et céréales. Il faudra bien compenser par ces importations la part de productions végétales détournée vers la production d'énergie dans les fermes, et avec à la clé une augmentation de l'excédent azoté. Tout ceci n'est pas souhaitable.

En conclusion, et malgré les réserves que nous avons exprimées, nous voterons ce Plan Climat Energie Territorial Régional en souhaitant qu'il soit considéré comme une première pierre à la démarche et aux actions à entreprendre.

Je vous remercie.